

---

## Programme de Formation

---

### Formation AIPR - "Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux" - Concepteur

---

#### Organisation

---

**Durée :** 7 heures

**Mode d'organisation :** Présentiel

---

#### Contenu pédagogique

---



##### **Public visé**

Cette formation s'adresse aux professionnels impliqués dans la conception de projets de travaux, tels que les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre, les architectes, les bureaux d'études, les géomètres, etc.



##### **Objectifs pédagogiques**

L'objectif de la formation AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) Concepteur est de former les professionnels concernés à la mise en œuvre de la procédure AIPR pour prévenir les dommages aux réseaux enterrés et aériens.



##### **Description**

###### I. Rappel des fondamentaux

- Les réseaux enterrés et aériens
- Les enjeux de la prévention des dommages
- La réglementation en matière de prévention des dommages
- Les responsabilités des différents acteurs

###### II. Les différentes étapes de la procédure AIPR

- Les investigations documentaires
- Les investigations complémentaires
- La déclaration de projet
- La définition des zones de travaux

###### III. Les techniques de repérage des réseaux

- Les techniques manuelles : fouille, sondage, piquetage
- Les techniques géophysiques : électromagnétisme, radar, géoradar, etc.
- Les techniques combinées : géo-radar + électromagnétisme, etc.
- Les limites et les avantages de chaque technique

###### IV. Les moyens de communication et de coordination

- La définition des zones de travaux
- Les échanges avec les exploitants de réseaux
- La coordination avec les différents intervenants



- Les moyens de communication (téléphone, radio, etc.)
- V. La mise en œuvre de la procédure AIPR

- Les outils de la procédure AIPR (logiciels, plateformes en ligne, etc.)
  - Les bonnes pratiques à adopter
  - Les erreurs à éviter
  - Les retours d'expérience
- VI. L'évaluation des compétences

- Examen final (QCM, étude de cas, etc.)
  - Validation des compétences
- VII. La formation de recyclage

- Les obligations réglementaires en matière de recyclage
- Les modalités de la formation de recyclage
- La mise à jour des connaissances et des compétences

### **Prérequis**

aucun

### **Modalités pédagogiques**

La formation AIPR Concepteur peut être organisée en sessions individuelles ou collectives, en intra-entreprise ou en inter-entreprise. Les modalités pédagogiques peuvent varier en fonction de la durée et du rythme de la formation, ainsi que des besoins spécifiques des participants. Les méthodes pédagogiques peuvent inclure des exposés théoriques, des travaux pratiques en groupe, des mises en situation, etc. La formation peut également prévoir une évaluation des acquis sous forme de QCM ou d'études de cas.

### **Moyens et supports pédagogiques**

La formation AIPR Concepteur peut être dispensée en présentiel, en ligne ou en blended learning (mixte entre présentiel et en ligne). Les moyens pédagogiques utilisés peuvent inclure des supports de cours, des vidéos, des exercices pratiques, des études de cas, des mises en situation, etc.

### **Modalités d'évaluation et de suivi**

Évaluation des connaissances théoriques et pratiques acquises en formation, évaluation de la satisfaction des participants à l'issue de la formation.